

Compte rendu réunion publique du 20 NOVEMBRE 2015

Elus présents : C Cretin, S Le Dard, S Bertier, M Muller, M Puech, A Czech, E Philippon, M Robert, JP Beck.

Excusée : S Darras

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes ce soir.

« Nous nous étions engagés à faire une seconde réunion publique avant la fin d'année et nous vous remercions de répondre présents à notre invitation ».

Monsieur le Maire annonce le déroulement de la séance. Il souhaite, dans un premier temps, apporter des éléments de réponses suite au courrier de réclamation d'un administré récemment diffusé dans toutes les boîtes aux lettres des leurats. Puis, dans un deuxième temps, il propose de poursuivre la réunion avec les questions des personnes ici présentes.

A. Réponses à la lettre d'un habitant :

1. Accessibilité

Mr Czech rappelle qu'il existe une loi depuis 2005 qui impose des aménagements pour l'accessibilité aux bâtiments publics des personnes ayant différents handicaps.

La mairie doit déposer un plan d'accessibilité pour ses différents ERP (établissements recevant du public) à savoir : salle des fêtes, bibliothèque, mairie, écoles, cimetière, cure.

La problématique la plus importante concerne l'accessibilité à la mairie, 2 projets sont à l'étude :

- Création d'une rampe d'accès qui risque d'empiéter fortement sur la cour de l'école
- Mise en place d'un ascenseur

Ces 2 projets méritent une réflexion poussée du fait du coût important des travaux à mener.

De plus ce dossier vient en parallèle d'un autre projet à plus large échelle.

Nous avons un projet de restructuration au niveau du RPI afin d'optimiser son fonctionnement.

Aujourd'hui nous avons : 2 classes à Lalheue, 1 classe à la chapelle, 1 classe à Etrigny et 3 classes à Nanton.

L'idée serait de créer 1 ou 2 pôles scolaires : 1 à Nanton et/ou 1 à Lalheue.

Le projet sur l'accessibilité des espaces publics représente un coût estimé à 60 000 euros pour la commune. Le projet de restructuration du RPI n'est quant à lui pas encore chiffré et finalisé à ce jour.

Nous avons décidé de reporter le dossier sur l'accessibilité le temps de travailler sur le projet des écoles afin de ne pas engendrer des travaux à coût élevé qui n'auraient aucune finalité pour la commune.

Question : des travaux d'aménagement ont été réalisés au niveau de l'école du quart rameau, mais ils ne sont pas finis. La largeur du passage n'est pas respectée, la hauteur du trottoir est trop élevée.

Réponse : Ces travaux, demandés par la municipalité, ont été étudiés, élaborés et validés par les techniciens de la DDT sous le visa des élus de la commune. Le seul élément manquant est une plaque de caniveau qui gêne l'accès à la cour pour les personnes à mobilité réduite (poussette, fauteuil roulant...).

⇒ Nous nous engageons à prévoir cette plaque de caniveau pour accéder dans la cour de l'école dans les meilleurs délais.

Question : concernant l'accessibilité de l'église, les pavés formant le trottoir juste devant l'église sont une vraie catastrophe pour les usagers : que prévoyez-vous ?

Réponse : L'accessibilité au sens large est revue progressivement dans la commune. Nous avons déjà engendré des travaux pour l'accessibilité de la salle des fêtes, nous avons créé une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite au niveau de la cure et nous avons revu l'accessibilité du cabinet médical.

La municipalité précédente avait également mis en place une rampe d'accessibilité à l'école de quart rameau en 2012.

2. Gestion des associations

Mr Cretin tient à préciser que l'argent public ne sert pas au financement des associations. Monsieur le Maire tient absolument à ce que les associations vivent dans sa commune. C'est grâce à elles qu'il existe un tissu social.

Concernant les subventions versées aux associations : l'ASL a effectivement reçu une subvention de 700 euros de la Communauté de communes qui a servi en totalité au financement du spectacle de juillet et a permis d'avoir un spectacle de qualité (régisseur, troupe, matériel...).

L'atelier municipal sert effectivement à tout le monde (puisqu'il est municipal). Les personnes bénéficiant de cet atelier sont : les agents municipaux, les chasseurs, les associations Pierres d'Autrefois, le Club de l'amitié, l'ASL et Fleurir Lalheue.

3. Travaux de l'atelier municipal

Mr Cretin rappelle le projet : le Conseil départemental a débloqué une somme de 4 millions d'euros pour aider au financement des projets de ses Communes et Communautés de Communes. Le montant de la subvention pouvait avoisiner 80% du coût total du projet.

Nous avons donc élaboré un projet de remise aux normes de l'atelier municipal incluant le désamiantage. Coût de ce projet : 70 000 euros. Il nous a semblé opportun de tenter notre chance. Avec une subvention de 80%, seuls 16 000 euros seraient restés à la charge de la commune.

Dans le cadre de cet appel à projets ou appel à candidatures, le Département a réceptionné un très grand nombre de dossiers. Afin de satisfaire toutes les demandes, le Conseil départemental a décidé d'octroyer à chaque collectivité une subvention à hauteur de 20% du coût total du projet déposé.

Nous avons donc abandonné l'opération car la charge restant à supporter par notre commune devenait trop élevée (environ 55 000 €). Toutefois, le projet de rénovation initial de l'atelier a été maintenu : remise aux normes électriques et réparations des fuites du toit.

Question : le fait de recevoir du public dans un local n'étant pas classé ERP n'est-il pas une prise de risque pour la municipalité et les associations ?

Réponse : nous nous sommes renseignés auprès de la commission de sécurité de Chalon-sur-Saône. Le Colonel (Mr Bertrand Billaud) a autorisé un effectif maximal de 110 personnes compte tenu des dimensions du bâtiment et conformément aux règles de sécurité en vigueur.

4. La Lhuye (bulletin municipal)

Le compte-rendu de séance diffusé dans la Lhuye ne refléterait pas le débat qui se tient en conseil municipal.

Mme Puech rappelle que Lalheue est une des seules communes du canton (de moins de 500 habitants) à diffuser un bulletin municipal mensuel. Nous n'avons pas l'intention d'en modifier la périodicité. Le but de ce bulletin est de synthétiser les sujets abordés lors du dernier conseil municipal et de communiquer à la population les prochaines manifestations qui auront lieu sur la commune ainsi que des informations diverses et variées relatives à la vie de tous les jours.

Ce document étant synthétique, il peut être insuffisant pour certains habitants, c'est pourquoi les adjoints se tiennent à votre disposition tous les troisièmes samedis du mois lors de leur permanence à la mairie de 11h à 12h afin de vous apporter des réponses.

Questions diverses :

1. Chemin 17 :

Question : allez-vous revoir l'ouverture du chemin 17 permettant d'accéder au déversoir ?

Pour accéder au déversoir, il faut traverser le champ de Monsieur Blondeau. Suite à une discussion entre Mr Roussel et Mr Blondeau, ce dernier ne s'opposerait pas à ce que le public accède au déversoir par son champ. Pouvez-vous réétudier ce dossier ?

Réponse : nous verrons au sein du conseil ce que nous pouvons faire mais ce n'est pas notre dossier principal. Aujourd'hui, nos 2 dossiers prioritaires sont l'accessibilité des espaces publics et la sécurité.

2. Vitesse excessive au Buisson Roncin

Question : Les habitants ont remarqué qu'un chauffeur de camion venant récupérer des containers roule à une vitesse excessive lorsqu'il traverse la rue des Perches.

Pouvez-vous remonter l'information à la société concernée ?

Réponse : oui, nous allons contacter la société d'enlèvement et leur demander de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des habitants.

Question : Les camions et les tracteurs roulent très vite au niveau de la rue des Perches.

Auparavant, cette route était limitée à 30 Km/h, le panneau de limitation a été enlevé à une époque et jamais remis. Pouvez-vous étudier ce dossier et redéfinir la limitation de vitesse à 30 km/h, ainsi que prévoir l'aménagement de « casse-vitesse » au niveau de cette rue pour ralentir les voitures et également guider l'eau vers les fossés lors des crues ?

Réponse : oui, nous allons rechercher dans les dossiers et vérifier la limitation de vitesse réglementaire qui doit être appliquée dans cette rue.

3. Entretien de la rue du champ Poillier

La mairie va assurer l'entretien et le nettoyage des trottoirs de cette rue à la demande des habitants du quartier. Nous étudions également la possibilité de mettre en place une haie le long du trottoir.

4. Caniveaux

Question : une habitante demande à ce que le caniveau soit couvert devant sa maison afin de faciliter son entretien.

Réponse : ceci n'est pas envisageable techniquement car le caniveau serait difficile d'accès en cas d'obstruction.

5. Mise en place d'une mutuelle groupée à l'échelle intercommunale

Question : une personne a répondu au questionnaire de santé diffusé récemment dans les boîtes aux lettres et souhaite connaître l'avancée du dossier.

Réponse : Une prochaine réunion est prévue au niveau de la Communauté de Communes au mois de décembre. Mr Cretin fait partie du comité de pilotage de ce projet. Il ne manquera pas d'informer l'ensemble de la population lorsqu'il aura des éléments concrets à apporter.

6. Réaménagement de la Place Julien Bressand

Question : une habitante fait remarquer que l'arrivée dans Lalheue depuis le Buisson Roncin est assez dangereux du fait du virage et de la haie qui gêne la visibilité. Avez-vous pensé à enlever la haie ?

Réponse : le réaménagement de la place est un débat récurrent lors de nos réunions municipales. Il existe 2 problématiques au niveau de cette place :

- La visibilité et donc la sécurité routière
- Le « confort » des riverains, en effet la haie permet de faire écran au bruit de la route

Une réflexion est en cours.

7. Stationnement sur le rétrécissement route de la Chapelle

Question : Pouvez-vous rappeler aux personnes qu'elles ne doivent pas stationner sur le terre-plein au niveau du rétrécissement route de la chapelle ?

Réponse : cela a déjà été dit à maintes reprises, mais nous le referons.

Remarques :

- Un administré remercie Monsieur le Maire d'avoir fait évacuer les amas de ruines entassés sur le site de la Vèvre Chard ainsi que pour l'installation d'un panneau « sens interdit » au niveau du chemin de la frette.

M. Le Maire remercie l'ensemble des participants.

*Une prochaine réunion publique se tiendra en 2016.
La date sera communiquée dans le bulletin municipal.*